# Titres, grades, diplômes & RNCP

ANNE RIGHINI | FÉVRIER 2021

## Grade

**Un grade sanctionne un niveau de maturité et/ou de compétence, sans préciser de contenu.**

La notion de grade est très ancienne. Au Moyen-Âge, le baccalauréat sanctionnait le passage de simple auditeur muet à celui d'étudiant autorisé à prendre la parole, la licence ouvrait le droit à enseigner et l'assemblée des docteurs constituait la faculté.

Les accords de Bologne (1999) ont donné une nouvelle vie à cette notion de grade. Depuis 2002, les quatre grades universitaires français sont : le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat.

L'article L 613-1 du code de l'éducation précise : « L'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires ».

## Diplôme

**Un diplôme sanctionne l'achèvement d'une formation, à laquelle est attaché un contenu pédagogique et/ou un référentiel de compétences.**

Ce mot n'est pas protégé. Il peut donc être utilisé par tous les acteurs institutionnels de l'enseignement supérieur, publics ou non, dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur ou non.

## Titre

**Le terme de « titre » est attaché à certaines professions.** Il s'agit souvent de professions réglementées, c'est-à-dire de métiers qui ne peuvent être exercés que par les titulaires d'un diplôme spécifique : pharmacien, notaire, médecin…

**Un titre inscrit au RNCP est un diplôme professionnel ou une certification professionnelle** dont le niveau est reconnu par l'État et vise la validation des compétences professionnelles au sens du code du travail.

***Les grades sont toujours liés à un diplôme, car c'est l'obtention d'un diplôme qui permet l'obtention d'un grade :*** *une université d'État peut par exemple permettre à un étudiant de passer une licence en droit ; en cas de réussite aux examens sanctionnant le diplôme, le grade de licencié lui est conféré. Une école peut délivrer à un étudiant son diplôme d'ingénieur, qui lui confère de droit le grade de Master.*

***Le titre est toujours lié à un diplôme.*** *Dans certains cas, le titre conduit également à l'obtention d'un grade.*

## RNCP

**Le RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est une base de données qui recense l'ensemble des formations reconnues par l'État en France, en précisant les compétences attendues,** les modalités d'accès ou en donnant des informations sur le parcours et la pédagogie. Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP sont classées en huit niveaux de qualification, en cohérence avec ceux utilisés dans l'UE et par l'UNESCO.

## « L'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires. »

Le monopole de la collation des grades entraîne que l'usage des termes baccalauréat, licence, master et doctorat soit en quelque sorte « réquisitionné » par l'État (ou les procédures qu'il organise). Les diplômes correspondant à un grade : **licence, master et doctorat, sont le plus souvent des diplômes « nationaux ».** Leur régulation est très précise, le montant des frais de scolarité est déterminé par l'État et ils bénéficient d'une portabilité théorique sur tout le territoire. **Les EPSCP sont les établissements qui les délivrent de plein droit.** Depuis janvier 2020, à la faveur d'un énième changement de réglementation, **les institutions d'enseignement supérieur privées** sont à nouveau susceptibles d'être habilitées à délivrer ces diplômes gradés au nom de l'État.

Les établissements privés qui préparent à ces diplômes s'appuient le plus souvent sur des **conventions** passées avec une université d'État (code de l'éducation L-613-7). À défaut, des **jurys rectoraux** permettent de délivrer les diplômes.

Pour échapper aux contraintes des diplômes nationaux, certaines universités (publiques) créent des **« diplômes d'établissement ».** Elles peuvent proposer à l'État de les nommer « licence » ou « master ». Si l'État donne son accord, ces diplômes deviennent des « diplômes d'établissements gradés ». Les universités peuvent en fixer les droits de scolarité.

**Le titre « d'ingénieur diplômé »** ne correspond pas à un grade, Protégé par la loi, il est délivré par un établissement d'enseignement supérieur – public, consulaire, associatif ou privé – sous la responsabilité de la Commission du titre de l'ingénieur (CTI). Il confère de droit le grade de master.

**Les formations de gestion** peuvent être évaluées par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) : sur ses recommandations, l'État publie tous les ans une « Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires ».

## Niveaux de qualification RNCP

Compétences et responsabilités attendues Décret 2019-14 du 8 janvier 2019

| | | Grade correspondant |
|---|---|---|
| 1 | Maîtrise des savoirs de base. | |
| 2 | Capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. Faible degré d'autonomie. | |
| 3 | Capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances. | |
| 4 | Capacité à effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer, ainsi qu'à participer à l'évaluation des activités. | Baccalauréat |
| 5 | Capacité à maitriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes. | |
| 6 | Capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser. | Licence |
| 7 | Capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. | Master |
| 8 | Capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. | Doctorat |